

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 20 septembre 2021  
N° CP-2021-8-15-1

### **15<sup>ème</sup> Commission**

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

### **Service instructeur**

Délégation territoriale sud Alsace

### **Service consulté**

## **PACTES TERRITORIAUX DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE SUD ALSACE**

Résumé : Il vous est proposé d'approuver les Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) « Saint-Louis Agglomération », « Communauté de Communes Sundgau », « Communauté de Communes Sud Alsace Largue » dont les projets sont joints en annexe et d'en autoriser la signature par le Président.

Ces projets ont recueilli l'avis favorable de la Commission territoriale Sud Alsace.

Tout en ayant chacune leurs particularités, ces trois intercommunalités partagent des enjeux communs articulés autour de la mobilité, du développement économique durable et de l'accessibilité des services aux habitants. La transition énergétique et écologique est un axe transversal irriguant tous les autres axes.

Il est proposé de valoriser dans le document les engagements pris au titre de la Politique de Développement Territorial du Haut-Rhin.

Les futurs projets feront l'objet d'une analyse à l'aune des nouvelles modalités de contractualisation de la Collectivité européenne d'Alsace avec les territoires.

### **I. Contexte général, objectifs et périmètres des Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)**

Les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) (circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020) initiés par l'Etat remplaceront progressivement les démarches contractuelles existantes (*contrat Etat-métropole, contrats de redynamisation des sites de défense, contrats de stations touristiques, opération de revitalisation des territoires...*) et intégreront les démarches petites villes de demain, action cœur de ville, territoires d'industrie, France services, France Très Haut Débit, etc.

A terme, ne devraient subsister que les Contrats de Plan Etat-Région et les CRTE.

Pour l'Alsace, la convergence du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial initié par le Conseil régional conduit à ne proposer aux territoires qu'un unique contrat de partenariat dans ce cadre : le Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE).

Cette démarche associe la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera signataire des PTRTE et investie dans la gouvernance.

Ces contrats doivent être signés d'ici la fin de l'année et devront suivre les objectifs que s'est fixé l'Etat :

- associer les territoires au plan de relance, prioriser des projets pour la relance à court terme et la reconquête à long terme ;
- accompagner les collectivités dans leur projet de territoire (2020-2026), (avec notamment une ingénierie pour accompagner les projets de territoire), avec un document contractuel vivant et évolutif ;
- avoir une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation en constituant un nouveau cadre de dialogue avec une convergence des priorités de l'Etat et les projets de territoire.

Les PTRTE ont vocation à mobiliser les concours financiers de l'Etat du plan de relance, de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL) et des autres dotations des ministères et pourront être abondés des crédits européens sur le volet territorial. Ils pourront permettre de formaliser, aux côtés des financements précités, des financements des collectivités signataires, voire des partenaires publics et privés.

Les périmètres des PTRTE varient de l'échelle des Communautés de Communes et agglomérations à celle de pôles d'équilibre territoriaux et ruraux selon l'engagement des partenaires.

## **II. Engagements, gouvernance des PTRTE et positionnement de la Collectivité européenne d'Alsace**

### **1) Engagements communs, de l'Etat, la Région et du territoire**

Le PTRTE n'est pas un document figé. Les signataires s'engagent sur la période 2021-2026 à poursuivre la convergence des contrats et la simplification des gouvernances et à animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.

L'Etat s'engage à :

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), des services déconcentrés et des opérateurs de l'Etat ;
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes ;
- Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

La Région s'engage à :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé ;
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région ;
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets ;
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.

Le territoire concerné par le PTRTE s'engage à :

- Elaborer un projet de territoire partagé, associant les forces vives du territoire ;
- Identifier un pilotage technique ;
- Mettre en place la gouvernance nécessaire ;
- Mettre en place les outils de suivi et d'actualisation de sa stratégie de territoire et des projets.

## 2) Positionnement de la Collectivité européenne d'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace est associée à cette démarche :

- elle sera signataire des PTRTE ;
- elle sera représentée dans les instances de gouvernance à l'échelle départementale (Haut-Rhin et Bas-Rhin) et à l'échelle de chaque Pacte/Contrat dans le comité de suivi (Vice-Président de Territoire ou les Conseillers d'Alsace du territoire de contrat) ;
- elle valorisera les engagements pris au titre des contrats départementaux 67 et de la politique territoriale 68.

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage à :

- Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales ;
- Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction ;

La Collectivité européenne d'Alsace a engagé l'élaboration de sa nouvelle stratégie d'accompagnement des territoires pour soutenir les projets structurants qui répondront à des priorités partagées, pour une mise en œuvre au printemps 2022.

## 3) Modalités de soutien des projets

Le choix des projets retenus passe par plusieurs étapes :

- Identification du vivier de projets par le territoire ;
- Définition du caractère prioritaire des projets par les parties prenantes du PTRTE ;
- Les parties s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaires.

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la Collectivité européenne d'Alsace ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

Le contenu du PTRTE est nécessairement évolutif et fera l'objet d'une actualisation annuelle. Les modifications seront validées par la gouvernance et intégrées au fil de l'eau dans le PTRTE sans procédure d'avenant.

#### 4) La gouvernance du PTRTE

La gouvernance de chaque PTRTE est assurée par un Comité de Pacte intégrateur, lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire.

Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

##### Sa composition est la suivante :

Etat : Préfet du département concerné ou son représentant ;

Région Grand Est : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région ou son représentant ;

Collectivité européenne d'Alsace : Vice-Président de Territoire et/ou les Conseillers d'Alsace du territoire de contrat. Le Délégué de la Direction Générale du territoire sera également présent ;

EPCI : Président/DGS/DGA ;

Autres (le cas échéant) : opérateurs, force vive du territoire, financeurs...

### **III. Le Territoire Sud Alsace**

Le Territoire Sud Alsace couvre les Pactes territoriaux de relance et de transition écologique des établissements publics de coopération intercommunale de :

- Saint-Louis Agglomération (SLA) ;
- Communauté de communes Sundgau (CC Sundgau) ;
- Communauté de communes Sud Alsace Largue (CCSAL) ;
- Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach ;
- Communauté de communes Thann-Cernay ;
- Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin.

Le présent rapport a trait aux PTRTE des trois premiers EPCI cités (SLA, CC Sundgau et CCSAL).

Au titre de ces trois premiers PTRTE du territoire Sud Alsace, joints au présent rapport, 22 projets sont soutenus financièrement par la Collectivité européenne d'Alsace, en tant que collectivité de proximité, pour un montant total de 1 602 060 € de subventions d'investissement au titre de la Politique de Développement Territoriale, qui ont déjà fait l'objet d'un engagement de la CeA.

#### 1) PTRTE de Saint-Louis Agglomération

Le PTRTE de SLA s'appuie sur le projet de territoire dénommé « Vision d'Avenir 2030 » élaboré dès la création de Saint-Louis Agglomération en 2017, qui retient trois grandes orientations :

- La fluidité des mobilités dans le territoire ;
- L'attractivité du territoire ;
- L'amélioration de l'accès aux services par la population.

Du fait de sa position géographique et de son insertion dans l'agglomération bâloise, SLA a toujours été un territoire d'échanges, de circulations importantes, de flux et de transit.

Avec une augmentation de la population de plus de 1% par an, l'attractivité du territoire ne cesse de se confirmer et renforce la nécessité de proposer à la population un ensemble de solutions multimodales et intermodales de déplacement. Plusieurs actions seront mises en œuvre à travers un accent sur le développement des transports en commun structurants, la réalisation d'un réseau de mobilité douce de proximité, la résolution des points noirs de la circulation automobile, l'engagement dans le management de la mobilité durable et la réduction des émissions de gaz à effets de serre. Le projet 5A3F porté par la Collectivité européenne d'Alsace s'inscrit pleinement dans cette optique.

Etant une nouvelle communauté, à la fois urbaine et rurale, SLA à travers son projet « vision d'avenir 2030 » vise à concilier le développement de ces deux ensembles en affirmant d'un côté la montée en puissance des fonctions métropolitaines et soutenant de l'autre le développement des fonctions spécifiques de l'espace rural.

L'augmentation constante du nombre d'habitants sur le territoire renforce l'attente de la population en matière d'accès aux services publics, tant au niveau de la santé ou des services jeunesse et petite enfance. Cette orientation se traduit par trois priorités : le renforcement des centralités et de leur offre de services, la mise en réseau des politiques culturelles et sportives et l'accompagnement de la montée en compétence notamment linguistique des personnes.

## 2) PTRTE de la Communauté de Communes Sundgau

Dans l'élaboration du PTRTE de la CC Sundgau et avant de développer une stratégie individuelle, les Communautés de Communes du Sundgau en collaboration avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Sundgau ont défini une stratégie en 5 axes :

- La gouvernance des complémentarités inter-collectivités à l'échelle du territoire ;
- La transition écologique ;
- La mobilité ;
- Le développement local et l'attractivité ;
- Le cadre de vie, l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Les projets de la Communauté de Communes Sundgau se structurent autour du souci d'intégrer une approche environnementale, sociale et économique dans le cadre des réflexions communautaires. Plusieurs projets interagissent dans cette vision transversale du développement durable du territoire. Les grands axes sont les suivants :

- Favoriser la transition énergétique du territoire et viser la neutralité énergétique du territoire ;
- Tendre vers une transition écologique du territoire ;
- Améliorer le cadre de vie des habitants et l'accès aux services ;
- Contribuer à un développement économique raisonné et durable du territoire.

## 3) PTRTE de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue

Pour l'élaboration du PTRTE de la CCSAL et avant de développer une stratégie individuelle, les Communautés de Communes sundgauviennes en collaboration avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Sundgau ont défini une stratégie en 5 axes :

- La gouvernance des complémentarités inter-collectivités à l'échelle du territoire ;
- La transition écologique ;
- La mobilité ;
- Le développement local et l'attractivité ;
- Le cadre de vie, l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

La stratégie de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue répond à plusieurs enjeux interdépendants qui sont :

- L'inscription des enjeux communautaires dans les politiques publiques de l'Etat et les schémas des grandes collectivités. La CCSAL peut parfois contribuer à leur définition et évolue dans le cadre de ces politiques.
- Les grands enjeux sociétaux auxquels le territoire n'échappe pas, qu'ils soient environnementaux (crise climatique, problématique eau/air/biodiversité), sociaux (crise sanitaire et ses impacts, action sociale en général) ou économiques (impact également de de la crise sanitaire) ;
- Les besoins spécifiques des habitants, des communes et des acteurs socio-économiques du territoire. Cette réponse constitue le cœur de l'action de la CCSAL. Ces actions vont de la mise en place de services (enfance jeunesse, mobilité, service de l'eau et des produits résiduels) à des actions innovantes adaptées au territoire (mobilité en milieu rural, santé, etc.).

Cette stratégie se décline à travers trois axes forts :

- L'engagement pour la transition écologique ;
- L'engagement pour un territoire cohérent au service des habitants ;
- L'engagement pour une économie moderne et de proximité.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le Pacte territorial de relance et de transition écologique « Saint-Louis Agglomération », annexé au présent rapport et de m'autoriser à le signer ;
- d'approuver le Pacte territorial de relance et de transition écologique « Communauté de Communes Sundgau », annexé au présent rapport et de m'autoriser à le signer ;
- d'approuver le Pacte territorial de relance et de transition écologique « Communauté de Communes Sud Alsace Largue », annexé au présent rapport et de m'autoriser à le signer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY